

# AUTORITÉ DE CONTRÔLE PRUDENTIEL ET DE RÉOLUTION

## DÉCISION DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

NOR : ACP1817387S

Décision n° 2018-SG-25

du 22 juin 2018

Modification de la décision n° 2014-SG-16 du 31 janvier 2014  
portant délégation de signature du Secrétaire général  
de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution

### LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Vu le Code monétaire et financier, notamment ses articles L. 612-15, L. 612-19, L. 612-23, L. 612-24, L. 612-26, R. 612-7 et R. 612-19 ;

Vu l'arrêté du Ministre de l'économie et des finances du 23 janvier 2014 portant nomination du Secrétaire général de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution ;

Vu la décision du Secrétaire général n° 2010-02 du 18 mars 2010 modifiée portant organisation des services de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution ;

Vu la décision n° 2014-SG-16 du 31 janvier 2014 portant délégation de signature du Secrétaire général de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution ;

### DÉCIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : La décision n° 2014-SG-16 du 31 janvier 2014 susvisée est ainsi modifiée :

1° L'article 2-2 est supprimé ;

2° À l'article 3-2, les mots « Mme Béatrice PASSERA » sont remplacés au premier alinéa par les mots « M. Patrig HERBERT » et le second alinéa est remplacé par les dispositions suivantes :

« En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrig HERBERT, délégation est donnée, dans les mêmes conditions, à M. Benoît EHRET, adjoint au chef du service de veille sur les contrats et les risques » ;

3° À l'article 3-3, les mots « M. Benoît EHRET, adjoint » sont remplacés par les mots « Mme Arielle DALENS, adjointe » ;

4° À l'article 3-4, le second alinéa est supprimé ;

- 5° À l'article 4-1, les mots « Paul COULOMB, » sont remplacés par les mots « Bruno LONGET » ;
- 6° À l'article 4-3, les mots « M. Aurélien COSMA, adjoint » sont remplacés par les mots « Mme Aurélie BONEL et M. François-Frédéric DUCOS, adjoints » ;
- 7° À l'article 4-4, les mots « M. Jean-Yves FRERET, adjoint » sont remplacés par les mots « Mme Aurore CAMBOU, adjointe » ;
- 8° À l'article 4-5, les mots « M. David FAURE » sont remplacés par les mots « M. Idriss AMRANI » ;
- 9° À l'article 5-1, les mots « Mme Evelyne MASSÉ » sont remplacés par les mots « Mme Émilie QUÉMA » ;
- 10° À l'article 5-2, les mots « M. Alexis BURDEAU » sont remplacés par les mots « M. William NOGARET » ;
- 11° À l'article 5-3, les mots « M. Jacky MOCHEL » sont remplacés par les mots « M. David FAURE » ;
- 12° À l'article 6-1, les mots « Mme Anne-Marie MOULIN ou Mme Barbara SOUVERAIN-DEZ, adjointes » sont remplacés par les mots « Mme Barbara SOUVERAIN-DEZ, adjointe » ;
- 13° À l'article 6-3, les mots « des affaires et du droit privé » sont remplacés par les mots « privé et financier » et les mots « M. Vincent JAMET, adjoint » sont remplacés par les mots « Mme Caroline BONTEMS ou M. Vincent JAMET, adjoints » ;
- 14° À l'article 6-4, les mots « Mme Marie-José LAZCANO, adjointe » sont remplacés par les mots « M. Yvan BAZOUNI, adjoint » ;
- 15° À l'article 7-1, les mots « Mme Émilie QUÉMA » sont remplacés par les mots « Mme Mary-Cécile DUCHON » ;
- 16° À l'article 7-2, les mots « M. Sylvain CUENOT ou M. Fabrice MACE, adjoints » sont remplacés par les mots « M. Fabrice MACE, adjoint » ;
- 17° À l'article 7-5, les mots « M. Jean-Christophe CABOTTE » sont remplacés par les mots « M. Sylvain CUENOT » ;
- 18° Avant l'article 8-1, dans l'intitulé, les mots « Direction des études » sont remplacés par les mots « Direction d'étude et d'analyse des risques » ;
- 19° Aux articles 8-1 à 8-4, les mots « des études » sont remplacés par les mots « d'étude et d'analyse des risques » ;

**20°** À l'article 8-1, les mots « Mme Dominique DURANT ou Mme Anne-Sophie BORIE-TESSIER, adjointes » sont remplacés par les mots « Mme Anne-Sophie BORIE-TESSIER ou M. Bertrand COUILLAULT, adjoints » ;

**21°** À l'article 8-2, il est ajouté un second alinéa ainsi rédigé :

« En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Lise BONTEMPS-CHANEL, délégation est donnée, dans les mêmes conditions, à M. Charles-Henri CARLIER, adjoint au chef du service d'analyse des risques assurance » ;

**22°** À l'article 9-1, les mots « M. Bruno LONGET, Directeur » sont remplacés par les mots « Mme Evelyne MASSÉ, Directrice » et le second alinéa est supprimé ;

**23°** À l'article 9-2, les mots « M. Guillaume ALABERGERE » sont remplacés au premier alinéa par les mots « M. Taryk BENNANI » et le second alinéa est remplacé par les dispositions suivantes :

« En cas d'absence ou d'empêchement de M. Taryk BENNANI, délégation est donnée, dans les mêmes conditions, à M. Younès CHENGUIR, adjoint au chef de la cellule modèles internes » ;

**24°** À l'article 11-4, les mots « M. Clément ROYO » sont remplacés par les mots « M. Cédric PARADIVIN » ;

**25°** À l'article 12-2, les mots « M. Vincent TEURCQ » sont remplacés au premier alinéa par les mots « Mme Christine DECUBRE » et le second alinéa est remplacé par les dispositions suivantes :

« En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine DECUBRE, délégation est donnée, dans les mêmes conditions, à Mme Mathilde LALAUDE-LABAYLE et M. Dominique MAJORCZYK, adjoints au chef du service des ressources humaines » ;

**26°** L'article 12-3 est supprimé ;

**27°** À l'article 12-5, les mots « M. Valéry PATAT, adjoint » sont remplacés par les mots « Mme Nathalie LE CALVEZ, adjointe » ;

**28°** Les articles 12-4 à 12-6 deviennent, respectivement, les articles 12-3 à 12-5 ;

**29°** Avant l'article 13-1, dans l'intitulé, les mots « Direction des agréments, des autorisations et de la réglementation » sont remplacés par les mots « Direction des autorisations » ;

**30°** L'article 13-2 est supprimé ;

31° À l'article 13-3, les mots « ou M. Nicolas WOZNIAK, adjoints » sont remplacés par les mots « , adjointe » ;

32° À l'article 13-5, les mots « Mme Janine GOUGEON ou Mme Lucie AUDRAN, adjointes » sont remplacés par les mots « Mme Lucie AUDRAN, adjointe » ;

33° Les articles 13-3 à 13-5 deviennent, respectivement, les articles 13-2 à 13-4 ;

34° Aux articles 13-1 à 13-4, les mots « des agréments, des autorisations et de la réglementation » sont remplacés par les mots « des autorisations » ;

35° Après l'article 14-1 est inséré un nouvel article 14-2, ainsi rédigé :

« Délégation permanente est donnée à M. Thomas ROS, chef du service 5 à la deuxième Direction du contrôle des banques, à l'effet de signer au nom du Secrétaire général, dans la limite de ses attributions, tous actes et correspondances relatifs à la gestion et à la représentation de son service.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thomas ROS, délégation est donnée, dans les mêmes conditions, à M. Christophe CONDETTE, adjoint au chef du service 5 » ;

36° À l'article 14-2, les mots « Nassira ABBAS » sont remplacés par les mots « Laurence-Elisabeth HOVINE » ;

37° À l'article 14-3, les mots « Mme Laurence-Elisabeth HOVINE, adjointe » sont remplacés par les mots « M. Pierre BERGER, adjoint » ;

38° Les articles 14-2 à 14-4 deviennent, respectivement, les articles 14-3 à 14-5.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au Journal officiel de la République française.

Le Secrétaire général,

[Édouard FERNANDEZ-BOLLO]